Ecole de la Porte du Jour à Chauriat

Procès verbal du Conseil d'école du Vendredi 12 novembre 2021

Membres présents :

Délégués de parents : Mme Bost, Mme Malizia, Mme Masieri, Mme Ravel, Mme Rochon, Mme Rosas, Mme Vanden Berghe,
Délégués départementaux de l'éducation nationale : M. Cazalbou
Élus locaux : Monsieur le Maire de Chauriat, Mme Poughon, Mme Blavignac et Mme Villeneuve (élue de la commune de Chas)
Enseignantes : Mme Barraud, Mme Blanc, Mme Faucher, Mme Duranthon, Mme Vindiollet, Mme Morizet

Excusés :
Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de la circonscription Clermont-Billom-Vic : M. Champigneul
Délégués de parents : Mme Poutignat, Mme Rosa, Mme Cherasse, M. Debailleux, Mme Chalaphy, Mme Lerest
Enseignantes : Mme Llas
Élus locaux : Mme Chassang, Mme Jorge et M. Manneville (élu de la commune de Chas)
Délégués départementaux de l'éducation nationale : Mme Charpentier

Secrétaire de séance : Mme Blanc

1) Intervention des élèves délégués de classe :

Cette année, ont été élus des délégués de classe dans chaque niveau à partir du CE1. Après un temps d'échange en classe, et une réunion entre délégués de toutes les classes, plusieurs questions et remarques ont été proposées. Océane et Jules sont venus les présenter au Conseil d'école :

Remarques des délégués de classe :
Nous remercions la mairie pour le banc et la poubelle installés dans la grande cour.

Questions :
a) Serait-il possible d'avoir une salière à la cantine ?
Réponse de la mairie : A partir de lundi 15 novembre, les dames de cantine évalueront les plats qui ont besoin d'être salés et saleront elles-mêmes à la demande des enfants si nécessaire.

b) Serait-il possible que les quantités soient augmentées au 2ème service de cantine ?
Réponse de la mairie : La mairie informera API de cette remarque. Il faudra réfléchir à une meilleure répartition des plats entre les deux services.

c) Serait-il possible de repeindre la raquette de la grande cour et d'y installer un nouveau jeu en bois (structure pour grimper) ?
Réponse de la mairie : La demande de jeu sera étudiée et pourra être ajoutée au budget 2022 voté en mars.

2) Résultats des élections des Représentants de parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 8 octobre : une liste s'est présentée sans union.
Les résultats sont les suivants : 246 électeurs, 138 votants, 129 suffrages exprimés et 9 bulletins blancs ou nuls.
Soit un taux de participation de 56%.
Les parents élus titulaires sont : Mme Masieri, Mme Poutignat, Mme Rosas, Mme Cherasse, Mme Vanden Berghe, Mme Ravel, Mme Lerest
Les parents élus suppléants sont : Mme Rosa, M. Debailleux, Mme Rochon, Mme Bost, Mme Chalaphy, Mme Malizia

3) Effectifs de rentrée 2021

A) Elèves : Il y a 168 élèves (9 élèves de plus qu'en 2020-2021) :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
24	20	23	19	16	20	27	19

Les élèves sont répartis en 7 classes :

PS Mme Morizet Mme Chalafre	**MS-GS** Mme Vindiollet		**GS-CP** Mme Llas Mme Chalafre		**CP-CE1** Mme Blanc		**CE1-CE2** Mme Faucher		**CE2-CM1** Mme Duranthon		**CM1-CM2** Mme Barraud	
24 PS	25		23		22		23		25		26	
	20 MS	5 GS	18 GS	5 CP	14 CP	8 CE1	8 CE1	15 CE2	5 CE2	20 CM1	7 CM1	19 CM2

Soit un effectif en moyenne de 24 élèves par classe.

B) Enseignantes :

Mme Chalafre est présente le jeudi sur la classe de Mme Morizet lors de son temps de service réservé à la direction et le vendredi sur la classe de Mme Llas.

C) ATSEMS pour les classes maternelles : Cette année, il y a trois ATSEM, deux à temps plein pour les classes maternelles de Mme Vindiollet et Mme Morizet et une sur 5 matinées par semaine pour la classe GS-CP de Mme Llas.
- Classe de Mme Morizet : Mme Elisabeth Carré
- Classe de Mme Vindiollet : Mmes Béatrice Berthet et Christèle Vernière.
- Classe de Mme Llas : Mme Claire Da Silva et Mme Jocelyne Delpeuch ou Mme Corinne Aussize (le mercredi ou le vendredi matin)

D) Emploi civique :

A partir du 8 novembre et jusqu'à la fin de l'année scolaire, Anaïs Da Costa sera en emploi civique à l'école. Elle a pour mission de contribuer aux activités éducatives de l'école. (Elle assiste les enseignantes lors du passage de leur classe en BCD, accompagne l'activité d'un petit groupe en classe avec l'enseignante, elle est présente en surveillance des récréations…) La personne en poste de service civique ne peut en aucun cas se substituer à une personne déjà en poste à l'école pour faire le ménage, accompagner les enfants aux toilettes… Ses missions sont spécifiques à son poste.

4) Collation lors de la récréation

Questions des parents d'élèves :

Collation : peut-on permettre aux élèves déjeunant à 13h d'apporter une collation dans leur cartable qu'ils seraient autorisés à manger à la récréation de 10h ?

https://www.education.gouv.fr/la-restauration-scolaire-6254

Quelques recommandations :
Les recommandations sur les besoins nutritionnels des enfants et des adolescents :
Aucune collation n'est organisée à l'école élémentaire. **La consommation d'aliments par les élèves pendant les récréations n'est pas nécessaire et relève du choix des parents. Il est de leur responsabilité de veiller à préserver l'équilibre alimentaire en privilégiant la consommation d'un fruit ou d'une barre céréalière de préférence.**

Les textes officiels n'interdisent pas les élèves d'apporter un goûter sur le temps de la récréation.

Cette possibilité peut être proposée aux élèves des classes de CE1-CE2, de CE2-CM1 et de CM1-CM2 qui mangent au second service. Comme précisé dans le texte, seront autorisés fruit et barre céréalière.

Si les collations des élèves mettent en jeu leur équilibre alimentaire, les enseignantes pourront les interdire (chips, boissons sucrées, trop grande quantité de nourriture) et rappeler ce qui est recommandé. Les bonbons sont interdits.

Les élèves de maternelle, de GS-CP et de CP-CE1 mangent au premier service et ne sont donc pas concernés par cette collation.

5) Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est établi à partir du règlement départemental. Le règlement intérieur a été modifié par rapport à l'an dernier dans plusieurs paragraphes. L'école primaire de Chauriat est en RPC (regroupement pédagogique concentré). Les enfants de la commune de Chas sont inscrits à l'école de Chauriat.

- *1-1 Inscription*
- *1-2. Conditions d'admission*
- *2-1. Obligation d'assiduité*
- *2-2 Sortie individuelle pendant le temps scolaire*
- *2-3.1 Horaires*
- *2-3-2. Remise des élèves aux familles*
- *3-6 Collation lors des récréations*
- *5. Concertation entre les parents et l'école*

Rappel concernant la sortie des élèves de classe élémentaire :

Dans le règlement intérieur de l'école qui s'appuie sur le règlement départemental, il est écrit : « À partir du CP, les élèves peuvent partir seuls de l'école à la sortie. » Les parents doivent être présents à la sortie de l'école pour venir chercher leur(s) enfant(s). Si les parents sont en retard, ils doivent appeler l'école ou la garderie pour informer que leur(s) enfant(s) sera/seront envoyé(s) à la garderie. Ils peuvent également envoyer un mail avant midi ou mettre un mot dans le cahier de liaison pour informer les enseignantes que leur(s) enfant(s) ira (iront) en garderie. Ils peuvent aussi les envoyer systématiquement à la garderie pour venir les chercher individuellement auprès du personnel municipal.

Extrait du code de l'éducation :

« Ce texte prévoit que la sortie des élèves, pour l'enseignement primaire, s'effectue sous la surveillance de leur maître. Cette surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Les enfants sont alors soit pris en charge par un service de cantine, de garderie ou d'activités périscolaires, soit rendus aux familles. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. Aucune disposition d'ordre réglementaire n'oblige les maîtres à veiller, à la sortie des classes, à la continuité de la prise en charge et de la surveillance des élèves rendus à leur famille. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un élève d'école élémentaire attende ses parents à l'extérieur de l'école, ou, le cas échéant, puisse rentrer seul chez lui. »

Le conseil d'école procède à un vote pour adopter le nouveau règlement intérieur. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. **Il sera diffusé aux familles, les familles devront attester qu'elles en auront pris connaissance.**

6) Projet d'école

Le projet d'école écrit pour la période 2020-2023 validé par l'Inspecteur de circonscription met en avant plusieurs axes de travail :
- développer les stratégies de calcul mental et des relations entre les nombres
- développer les compétences langagières des élèves à l'oral et à l'écrit
- développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à participer activement à l'amélioration de la vie commune.

Pour ce faire, certaines actions ont déjà vu le jour :
- la réunion du premier conseil d'enfants et la préparation de l'intervention des délégués au conseil d'école.
- l'élaboration d'un projet artistique (réalisation d'une œuvre collective de la Petite Section au CM2). Ce projet a pour objectif de mettre l'art visuel au service des apprentissages fondamentaux. Il associera production plastique et poésie autour du thème de l'aube choisi en lien avec le nom de l'école « La porte du jour ». L'artiste interviendra dans chaque classe 3 fois.

Dans le projet d'école, est précisée également l'organisation des aides spécialisées pour les élèves rencontrant des difficultés scolaires.

Questions des parents d'élèves :

Prises en charges individualisées : peut-on connaître les statistiques de l'école ? nombre de PPRE, PAP, d'interventions du RASED, etc...

Différentes aides existent :

	Pourcentage d'élèves concernés
- PPRE Programme Personnalisé de Réussite Educative (programme qui coordonne les actions mises en place à l'école et à l'extérieur pour la prise en charge des difficultés)	2,4%
- APC : Activités Pédagogiques Complémentaires (les enseignantes prennent en charge des petits groupes d'élèves)	24%
- PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé (s'appuie sur des bilans mettant en avant des difficultés d'apprentissage, il est rédigé en partie par le médecin scolaire)	3%
- RASED : réseau d'aide spécialisée pour les élèves en difficultés. Les enseignantes, après accord des parents, sollicitent les enseignants du RASED pour une prise en charge individuelle, en petit groupe ou une co-intervention en classe. Cette année, le RASED est complet, il est composé d'une psychologue scolaire et deux enseignants spécialisés. Toutes les demandes transmises sont étudiées mais certaines ne trouvent pas réponse car le secteur d'intervention des enseignants du RASED s'étend sur plusieurs écoles.	9%

Le projet d'école 2020-2023 met en avant la volonté de l'équipe enseignante de proposer un décloisonnement pour certaines matières d'enseignements :

Afin de respecter le protocole, le décloisonnement proposé s'est fait sans brassage :

1ère période (septembre-octobre) : décloisonnement des CP de la classe de GS CP l'après-midi de 14h00 à 15h00 avec F. Morizet et P. Chalafre

2ème période (novembre-décembre) : décloisonnement des CE2 de la classe de CE2-CM1 l'après-midi de 14h00 à 15h00 avec F. Morizet et P. Chalafre

Questions des parents d'élèves :

Brassage des élèves : où en est-on du protocole sanitaire concernant le brassage des élèves dans la cour ? S'il est assoupli, des décloisonnements peuvent-ils être envisagés afin de regrouper les niveaux de classes sur certains temps d'enseignement ?

Dès lundi 8 novembre 2021, l'équipe enseignante a mis en place un décloisonnement en sport pour les élèves de CP de la classe de GS-CP. Ils ont participé au cours d'EPS de Bernard Crespo avec la classe de CP-CE1 ainsi qu'à l'activité danse avec Mme Blanc.

Suite au passage en niveau 2 à partir du lundi 15 novembre, le décloisonnement sans brassage concernant les élèves de CE2 pourra être maintenu. Le décloisonnement avec brassage concernant les élèves de CP de la classe de GS-CP ne pourra plus être proposé.

7) Les temps périscolaires

A. Activités périscolaires

La parole est donnée à la commission école pour présenter les temps périscolaires.
Les TAP de 12h à 14h ont été proposés par classe pour limiter le brassage.
Les mardis et vendredis de 15h30 à 16h 30, des activités sont proposées en parallèle de la section basket.
La présence d'intervenants dans des disciplines diverses permet un choix large d'activités
Il y aura 5 ou 6 cycles sur l'année (la dernière période sera peut-être scindée en deux cycles).

Premier cycle d'activités :

Lundi	12h-14h : multisport, escalade, relaxation
Mardi	12h-14h : Badminton, théâtre, jeux de société
	15h30-16h30 : musique, échecs, aide aux devoirs, section sportive basket, garderie animée
Jeudi	12h-14h : multisport, poterie, jeux de société
Vendredi	12h-14h : multisport, jeux de société
	15h30-16h30 : musique, échecs, yoga, section sportive basket, garderie animée

Deuxième cycle d'activités :
L'activité « échecs » est remplacée par l'activité « danse » uniquement le vendredi soir. Seuls 3 enfants inscrits le mardi soir, l'activité a donc été annulée. Il n'y a plus d'activité « Echecs ».
Il n'y a plus d'inscriptions préalables pour la garderie animée. Des activités sont proposées sans inscription. Les représentants de parents regrettent ce mode de fonctionnement.
Une inscription à l'aide aux devoirs a été proposée aux parents. Il y a eu 42 élèves inscrits pour l'aide aux devoirs. La mairie a choisi de proposer :
- 3 séances en étude surveillée pour 20 enfants encadrées par le personnel municipal
- 3 séances en aide aux devoirs pour 20 enfants encadrées par les bénévoles
La mairie remercie grandement les 5 personnes bénévoles qui prennent en charge l'aide aux devoirs avec une grande implication. D'autres bénévoles sont recherchés par la mairie.

Troisième cycle d'activités :
Pour le 3ème cycle d'activités, la mairie souhaiterait en partenariat avec l'équipe enseignante orienter les élèves en étude surveillée ou en aide aux devoirs selon leurs besoins. L'équipe enseignante est d'accord pour participer à la mise en place des groupes.
La mairie espère proposer de nouvelles activités : Festival « plein la bobine », cycle tir à l'arc.
Coût pour la mairie 15OOO€ à l'année. La mairie recherche d'autres intervenants pour les TAP.

Questions des parents d'élèves :

Les parents d'élèves demandent la tenue d'une première réunion bilan des TAP. Qu'est-il envisagé pour pallier à la surfréquentation des activités ? (3 séances au lieu de 6 sur de nombreuses activités), uniquement de la garderie proposée le soir, etc...
Une réunion bilan aura lieu le jeudi 9 décembre associant la mairie, les représentants de parents d'élèves et des membres de l'équipe enseignante.
Les intervenants limitent le nombre d'enfants à 10 environ. La mairie a préféré que tous les enfants profitent des activités.
Pour cela, le nombre de séances par enfant est réduit. Les parents d'élèves sont conscients de la difficulté de la gestion mais font remarquer que, du coup, les enfants sont déçus et les parents ont peur que, petit à petit beaucoup d'enfants se retrouvent en garderie animée les mardis et vendredis de 15h30 à 16h30.

B. Cantine

Questions de l'équipe enseignante :

Serait-il possible d'engager une réflexion sur la mise en place de matériaux atténuant les nuisances acoustiques dans les réfectoires de la cantine ?
La mairie prend note de la demande.
Le repas végétarien n'est pas apprécié par les élèves. Ils demandent à ce qu'il soit proposé une fois toutes les deux semaines. Est-ce possible ?
La règlementation impose un menu végétarien par semaine. La mairie va voir avec API s'il est possible d'améliorer ce repas

8) **Bilan financier de la coopérative scolaire :**

Au 31 août 2021, il restait 5877,07 euros sur les comptes.
La mairie a fait un don à la coopérative scolaire de 2200 euros. 800 euros ont été versés par l'association des parents d'élèves. Les enseignantes remercient la municipalité ainsi que l'APE.
La coopérative scolaire a servi sur l'année 2020-2021 :
- à renouveler le matériel de sport (filets de volley, ballons de football et de rugby)
- à financer les abonnements de classe à un magazine jeunesse
- à participer au prix littéraire des incorruptibles en achetant les séries de livres pour chaque niveau de classe
- à offrir un goûter aux élèves le jour du cross
- à financer une sortie Ecole et Cinéma et Cinématernelle pour chaque classe

9) **Sécurité dans l'école :**

Les parents ne pénètrent pas dans l'enceinte scolaire en raison du plan Vigipirate.
Plusieurs exercices doivent avoir lieu afin d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas de situation d'urgence : exercices incendie, exercice « risque majeur » et exercice « attentat-intrusion ».
Depuis la rentrée, nous avons réalisé :
- Un exercice incendie le jeudi 30 septembre qui s'est déroulé dans de bonnes conditions.

- Un exercice « attentat intrusion » sera organisé sur la période novembre-décembre.

Le PPMS (**Plan Particulier de Mise en Sûreté)** de l'école a été mis à jour en ce début d'année et remis en main propre à Monsieur le Maire le 18 octobre.

10) Achats, travaux, aménagements intérieurs et extérieurs de l'école

Achats et renouvellement des manuels scolaires :
L'équipe enseignante remercie la mairie qui alloue un budget de 500 euros pour le renouvellement des manuels. Cette année, les manuels de lecture de CP ont été renouvelés. Une nouvelle série « A l'école des albums » a été commandée. Quelques manuels ont aussi été commandés pour la nouvelle classe.
Un nouvel ordinateur a été affecté à la classe de CE2-CM1.
Travaux intérieurs et extérieurs de ce début d'année :
L'équipe enseignante remercie la mairie qui a mis à disposition, au début de l'été, le personnel nécessaire pour que les classes soient prêtes à la rentrée.
L'ancienne bibliothèque est devenue une classe de CE2-CM1. Le vidéoprojecteur a été installé durant l'été.
Les classes de GS-CP et CP-CE1 ont été réunies dans le nouveau bâtiment.
La 3ème salle du nouveau bâtiment a accueilli ses deux fonctions : bibliothèque et dortoir.

Question de l'équipe enseignante :
- la mise en sécurité du mur fissuré sera-t-elle finalisée dans les jours à venir ? Ce sera finalisé pendant les vacances de Noël si la météo le permet (remblai de terre et plantations- enlever les vieux prunus et mettre de nouveaux arbres)
- les systèmes anti pince doigt ont-ils été commandés ? Ils sont commandés.
D'autres travaux nécessitent l'intervention de professionnels ou une intervention sur les petites vacances :
- Est-il prévu l'intervention d'une entreprise pour les poignées des fenêtres qui ne fonctionnent pas dans la classe de Mme Faucher et Mme Morizet ainsi que pour la poignée de la porte de secours des MS/GS ? La mairie prend note de cette demande.
- Quand sera changée la vitre du préau ? Elle est commandée mais il y a des problèmes d'approvisionnement. La directrice demande que l'on remette la planche qui y était auparavant en attendant.
- Est-il prévu de changer dans la classe maternelle de Mme Vindiollet les toilettes dont la chasse d'eau ne fonctionne pas ? La mairie va faire le nécessaire.
- Lors du 3ème conseil d'école, les peintures avaient été évoquées. Serait-il possible de prévoir la réfection du couloir de la classe de Mme Vindiollet lors des vacances de février ? La mairie est d'accord pour que la peinture soit faire aux vacances de février. Pourrait-on choisir la couleur ? Le maire n'est pas opposé à l'utilisation du bleu ciel pour repeindre ce couloir.
Il y a un problème d'humidité récurrent. Le maire précise qu'il faudrait voir avec un professionnel.

Questions des parents d'élèves :

- Aménagement de la cour d'école : où en sont les projets validés lors des précédents conseils d'école : jeux peints au sol, panneau affichage côté centre de loisirs. Une réflexion est-elle menée sur la partie en sable (côté maternelle) ?
Le panneau d'affichage n'a pas encore été commandé. Il faut le faire car les parents n'ont pas tous les informations données.
Le portail en bois ferme mal et il manque la chaîne. La mairie prend note.
La cour en sable des maternelles est appréciée par les enfants et les enseignantes. Il faut juste veiller à ce que le sable soit remis régulièrement après de fortes pluies.

Question de l'équipe enseignante :
- Pourrait-on associer les délégués de classe pour le projet qui va être engagé sur la cour d'école ?

Travaux programmés en 2022. Un préau sera installé au-dessus des tables en bois. Il couvrira une surface de 40 à 50m².

- Circulation et stationnement aux abords de l'école : où en sont les réflexions sur le projet ? Nous demandons à faire partie de la commission qui va travailler sur cette thématique

La rue Chantemerle a divers usages : elle est fréquentée par les engins agricoles, la taille de la voirie doit correspondre à cette utilisation. De plus, le remplacement des canalisations d'eau datant de 1950 est prévu pour 2022-2023. Une fois les travaux en sous-sol achevés, l'aménagement en surface pourra être lancé.
Les parents proposent de faire des voies avec un marquage avec des pieds pour les piétons et éviter que les voitures se garent n'importe où. Il manque un passage piéton vers la salle de sport.
Les parents demandent s'il est possible de déplacer le container à verre situé au centre du parking de l'école vers une extrémité du parking. Sa situation actuelle rend la zone dangereuse pour les enfants en raison des débris de verres qui jonchent le sol. Le maire est d'accord pour faire ce changement.

11) **Sorties et projets envisagés** :

➢Piscine :

- Depuis la rentrée, les MS-GS et les GS-CP se rendent à la piscine le lundi après-midi. Le cycle se termine le 15 novembre.

Nous remercions :
- la mairie qui a accueilli favorablement le projet de proposer aux élèves dès la moyenne section des séances de natation et qui finance les entrées à la piscine.
- Mme Charpentier, DDEN, qui a assisté à toutes les séances.
- les parents d'élèves agréés présents dans le bassin pour aider les élèves lors des apprentissages. Pour les classes maternelles, le nombre de parents agréés conditionne la mise en place du cycle. Plusieurs parents ont passé l'agrément en ce début d'année, ce qui a permis aux enseignantes de proposer le cycle natation.
- les parents d'élèves présents dans les vestiaires pour aider les élèves à se changer.

- Un second cycle piscine aura lieu pour les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 du 7 février jusqu'au jeudi 8 mai 2022.
- Le 3ème cycle concernera les élèves de CP-CE1 et de CE1-CE2. Ils iront à la piscine les mardis de 10h à 12h du 9 mai au 6 juillet.

➢ « Cinématernelle » et « Ecole et Cinéma »
Les classes de PS et MS-GS sont inscrites à Cinématernelle et les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 sont inscrites à Ecole et cinéma. Il y aura deux projections cette année.

➢ Prix des Incorruptibles : l'équipe enseignante a inscrit pour une 2ème année les classes au prix littéraire des Incos. L'achat des livres et l'adhésion ont été financés par la coopérative scolaire. Cette année, les élèves des classes pourront participer au prix s'ils le souhaitent. Les albums seront mis à disposition dans la bibliothèque et les élèves pourront les emprunter tout au long de l'année. En mai, le vote pour le livre qu'ils ont préféré dans la sélection sera organisé dans la bibliothèque de l'école. Pour les classes de PS et MS-GS, la découverte des albums et le vote se feront en classe avec la maîtresse.

➢ Bibliothèque : les élèves se rendront à nouveau à la bibliothèque de Chauriat. Béatrice Berthet en charge de la bibliothèque municipale proposera aux classes une activité en lien avec la littérature et un prêt de livres.

➢ Mise en place d'une exposition artistique autour de l'œuvre collective réalisée dans le projet art : L'œuvre sera exposée dans le préau de l'école.

➢ Exposition : lutte contre le harcèlement
L'exposition « lutte contre le harcèlement » a été demandée par l'école auprès du conseil départemental. Elle n'est pas disponible sur l'année 2021-2022. Nous sommes dans l'attente d'une réponse pour septembre 2022.
Question des parents :

Lutte contre le harcèlement scolaire : une intervention (infirmière ? intervenant extérieur ?) peut-elle être organisée auprès de l'ensemble des classes ?
En parallèle, une réflexion avec l'infirmière scolaire est en cours pour organiser une intervention.
Mme Poughon informe que M. Laurent Friaud, ancien directeur à Billom, a écrit un livre sur le harcèlement. Il serait peut-être possible de lui demander de faire une intervention.

Des représentants de parents d'élèves questionnent l'équipe enseignante sur les voyages scolaires et l'APE :
Y aura-t-il des sorties scolaires cette année ? Des voyages sur plusieurs jours peuvent-ils être proposés ?
L'équipe enseignante va-t-elle prendre part à une action de l'APE, association de parents d'élèves ?
Mme Morizet propose de traiter ces questions au deuxième conseil d'école, celles-ci n'étant pas à l'ordre du jour de ce premier conseil d'école.

12) **Photo de classe** :

La photo de classe a eu lieu le jeudi 14 octobre 2021. Elle s'est faite collectivement en extérieur sans masque. La pochette est vendue au prix de 14 euros. Cette année, en accord avec les représentants de parents d'élèves, l'équipe enseignante a souhaité proposer la possibilité d'acheter les photos par carte bancaire sur le site sécurisé Pixli du photographe.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Mme Morizet a levé la séance à 19H40.

Présidente du conseil : Mme Morizet Secrétaire de séance : Mme Blanc